

COMMUNE DE BEON

CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2016 à 19 h 15

COMPTE RENDU

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 4 avril deux mille seize à dix-neuf heures quinze, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de **Monsieur Claude GRUET**.

ETAIENT PRESENTS : Mme Lucette GATEAU, M. Patrick ROY, Mme Marie-Claude ALAIN, M. Claude BORELLO, Mme Valérie JOSSELIN, M. Francis MISSAULT, Mme Régine PASQUIER, M. Albert PRADIER, M. Jérôme THOMAS, Mme Aurélie VALLOT.

Absents représentés : M. Didier SASSIAT par Mme Lucette GATEAU et M. Denis STEINVILLE par Mme Aurélie VALLOT.

Absente : Mme Stéphanie MARTIN (arrivée à 19 h 35 et présente à partir de la délibération concernant « l'adhésion à l'Association SCANI »).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Valérie JOSSELIN

Le quorum est atteint, le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 mars 2016.

DELIBERATIONS :

Vote des taux d'imposition 2016

Taux inchangés par rapport à 2015 :

- Taxe d'habitation : 8,31 %
- Taxe foncière bâti : 12,65 %
- Taxe foncière non bâti : 39,70 %

Produit fiscal attendu pour 2016 : 114 424 €

Adoptée par 12 voix pour et 1 abstention

A noter que Monsieur THOMAS s'étonne que l'objet de cette délibération n'ait pas été abordé lors de la commission de finances. M. le Maire lui répond, qu'en tant que membre de la commission il aurait pu aborder le sujet en fin de séance étant donné que le budget a été établi avec le produit attendu sans augmentation.

↳ **Compte administratif du CCAS – Année 2015** (Président de séance : M. Claude BORELLO, doyen d'âge)

Le compte administratif du CCAS (identique au compte de gestion de la Trésorerie) se résume ainsi :

En section de fonctionnement :

- Résultat reporté 2014 : 26 188.12 €
- Solde de l'exercice 2015 : 1 474.34 €
- Résultats de clôture 2015 : + 27 662 .46 €

En section d'investissement :

- Solde de l'exercice 2015 : - 9 001.82 € (construction du garage)

Considérant l'excédent de fonctionnement, il est décidé d'affecter la somme de 9 001.82 € au compte 1068 du Budget 2016 afin de couvrir le besoin de financement en investissement. L'excédent de fonctionnement reporté au budget 2016 sera donc de $27\,662.46\text{ €} - 9\,001.82\text{ €} = 18\,660.64\text{ €}$

Adoptée à l'unanimité

↳ **Compte administratif du Service des eaux – Année 2015** (Président de séance : M. Claude BORELLO, doyen d'âge)

Le compte administratif du SEA (identique au compte de gestion de la Trésorerie) se résume ainsi :

En section d'exploitation :

- Résultat reporté 2014 : 55 092.47 €
- Solde de l'exercice 2015 : - 10 043.33 €
- Résultats de clôture 2015 : + 45 049.14 €

En section d'investissement :

- Résultat reporté 2014 : - 35 981.39 €
- Solde de l'exercice 2015 : 40 885.37 €
- Résultats de clôture 2015 : + 4 903.98 €

Considérant qu'il n'y a pas de somme à couvrir à l'investissement, l'excédent de fonctionnement sera entièrement repris au budget 2016, soit la somme de 45 049.14 €.

Adoptée à l'unanimité

↳ **Compte administratif de la commune – Année 2015** (Président de séance : M. Claude BORELLO, doyen d'âge)

Le compte administratif de la commune (identique au compte de gestion de la Trésorerie) se résume ainsi :

En section de fonctionnement :

- Résultat reporté 2014 : 65 947.66 €
- Solde de l'exercice 2015 : 46 234.22 €
- Résultats de clôture 2015 : + 112 181.88 €

En section d'investissement :

- Résultat reporté 2014 : - 23 964.57 €
- Solde de l'exercice 2015 : - 4 862.31 €
- Résultats de clôture 2015 : - 28 826.88 €
- Restes à réaliser 2015 : - 3 000.00 €

Besoin total de financement : 31 826.88 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, il est décidé d'affecter la somme de 31 826.88 € au compte 1068 du Budget 2016 afin de couvrir le besoin de financement en investissement. L'excédent de fonctionnement reporté au budget 2016 sera donc de 112 181.88 € - 31 826.88 € = 80 355 €.

Adoptée à l'unanimité

↳ **Budget du service des eaux – Année 2016**

Le budget du service des eaux est arrêté en équilibre des dépenses et recettes d'exploitation à la somme de 102 050 € avec un résultat d'exploitation reporté de 45 049.14 €.

Pour les dépenses et recettes d'investissement le budget est arrêté à la somme de 18 005 € avec un solde d'exécution reporté de 4 903.98 €.

Adoptée à l'unanimité

Budget de la commune – Année 2016

Comme le CCAS a été dissous au 31 décembre 2015, à noter, que le budget ci-après tient compte de la reprise du report de fonctionnement du CCAS et également de son affectation en réserve.

Le budget de la commune est arrêté en équilibre des dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 382 822 € avec un résultat de fonctionnement reporté de 99 015.64 € (commune + CCAS).

Pour les dépenses et recettes d'investissement le budget est arrêté à la somme de 95 733 € avec un solde d'exécution reporté de 37 828.70 € (Commune + CCAS).

Les opérations affectées en investissement, sont celles qui ont été récemment arrêtées par le conseil municipal soit :

- Changement des volets de la façade mairie et logement
- Changement de la porte extérieure de l'office traiteur de la salle des fêtes
- Reconstruction d'une partie du mur du cimetière (récemment effondré)
- Remplacement des luminaires actuels de la salle des fêtes par des « Leds »
- Travaux de voirie (essentiellement pour l'évacuation des eaux pluviales et la sécurisation des voies)
- Remise en état de la toiture du lavoir de Béon-La-Fontaine

Une enveloppe de 5 000 € a été affectée pour des frais d'étude (maîtrise d'œuvre) concernant la réhabilitation du bâtiment mairie/école pour une opération « mise aux normes, accessibilité et assainissement ».

Adoptée à l'unanimité

Adhésion à l'Association SCANI (anciennement PC Light)

L'association PC Light a, lors de son assemblée générale du 27 février dernier, cédé son activité internet à une nouvelle structure associative et coopérative : SCANI. Afin de pouvoir conserver la connexion internet de la mairie et l'école, il est nécessaire de rejoindre cette nouvelle structure.

Les tarifs restent inchangés :

- Accès internet : 30 € TTC/mois
- Cotisation annuelle : 100 €

Adoptée à l'unanimité

Informations et questions diverses

↳ Analyse d'eau :

Prélèvement du 16 mars 2016 au local des pompes Saint-Romain-le-Preux

- Atrazine et Atrazine Dés éthyl : < 0,02 µg/l
- Nitrates : 27,4 mg/l

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés

↳ Déchèterie : Rappel, la déchèterie sera fermée à compter du lundi 18 avril 2016, pour travaux de rénovation.

La Communauté de Communes permettra aux administrés de déposer certains déchets (*voir affichage et site de la mairie pour plus de renseignements*), le temps des travaux, sur le site de SHAMROCK ENVIRONNEMENT (ROUGHOL), situé route de Chamvres, à côté de la Déchèterie de Joigny (environ 30 m plus loin).

↳ Divers : Il semblerait qu'il y ait eu un accident sur Béon le week-end dernier, néanmoins la commune n'a pas d'information sur le sujet.

INTERVENTIONS du PUBLIC

- Mme Annie MICHEL

- S'interroge sur la durée de validité de la carte de déchèterie et demande combien de temps celle-ci est-elle valable ? *Réponse : Tant qu'il n'y a pas de changement de véhicule et si la carte est en bon état, celle-ci est valable. Les agents de déchèterie peuvent néanmoins demander la présentation d'une nouvelle si celle-ci a plus de deux ans.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 19 h 55.